

ARRETE N° 2023\_0013  
PORTANT, A TITRE TEMPORAIRE, DEVIATION DE LA CIRCULATION LORS  
DE TRAVAUX DE SECURISATION DE  
L'AVENUE DE CHAMPAGNE ET DE LA ROUTE DE BOUZY

Le Maire de la Commune de TOURS sur MARNE,  
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;  
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;  
Vu le code de la voirie routière ;  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;  
livre I – 8e partie – signalisation temporaire ;  
Considérant qu'en raison du déroulement des travaux de sécurisation de l'avenue de Champagne, Départementale 1 et de la Route de BOUZY Départementale 19, en agglomération de TOURS sur MARNE, qui seront effectués par la Société SMTP de VERZY, il y a lieu d'interdire momentanément la circulation sur cette voie ;  
Considérant que les véhicules à qui s'applique cette interdiction peuvent emprunter l'itinéraire de déviation défini au présent arrêté ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Du 03 avril 2023 au 03 mai 2023, date prévisionnelle de fin des travaux de sécurisation de l'Avenue de Champagne et de la Route de BOUZY, la route sera barrée et la circulation sera interdite dans les deux sens sur la départementale 1, Avenue de Champagne et sur la départementale 19, Route de BOUZY, en agglomération de TOURS sur MARNE, à partir de la Rue du Noyer Revey en venant de BOUZY, à partir du chemin de l'Association Foncière en venant de CONDE sur MARNE et à partir de la Rue Heurpé en venant de BISSEUIL.

**ARTICLE 2 :** En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement, dans les deux sens, comme suit :

- **Dans le sens CONDE sur MARNE vers BISSEUIL :** déviation par la Rue du Pré Noël puis Rue du Rempart Nord Est et Rue Heurpé
- **Dans le sens BISSEUIL vers CONDE sur MARNE :** déviation dans le village, par la Rue Heurpé puis la Rue du Rempart Nord Est et Rue du Pré Noël

**ARTICLE 3 :** Des panneaux de signalisation "Déviation" seront mis en place par la Société AK5 et sous sa responsabilité

**ARTICLE 4 :** La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.  
La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de la Société AK5.  
La signalisation de déviation est sous la responsabilité de la Société AK5.

**ARTICLE 5 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune de TOURS sur MARNE.

**ARTICLE 7 :** Monsieur le Maire de la Commune de TOURS sur MARNE, la Société SMTP, Monsieur le commandant de la gendarmerie d'AY, Mr le Sous-Préfet, le Département de la Marne - la CIP Ouest, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

20230013

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

ID : 051-215105347-20230209-2023\_0013-AR



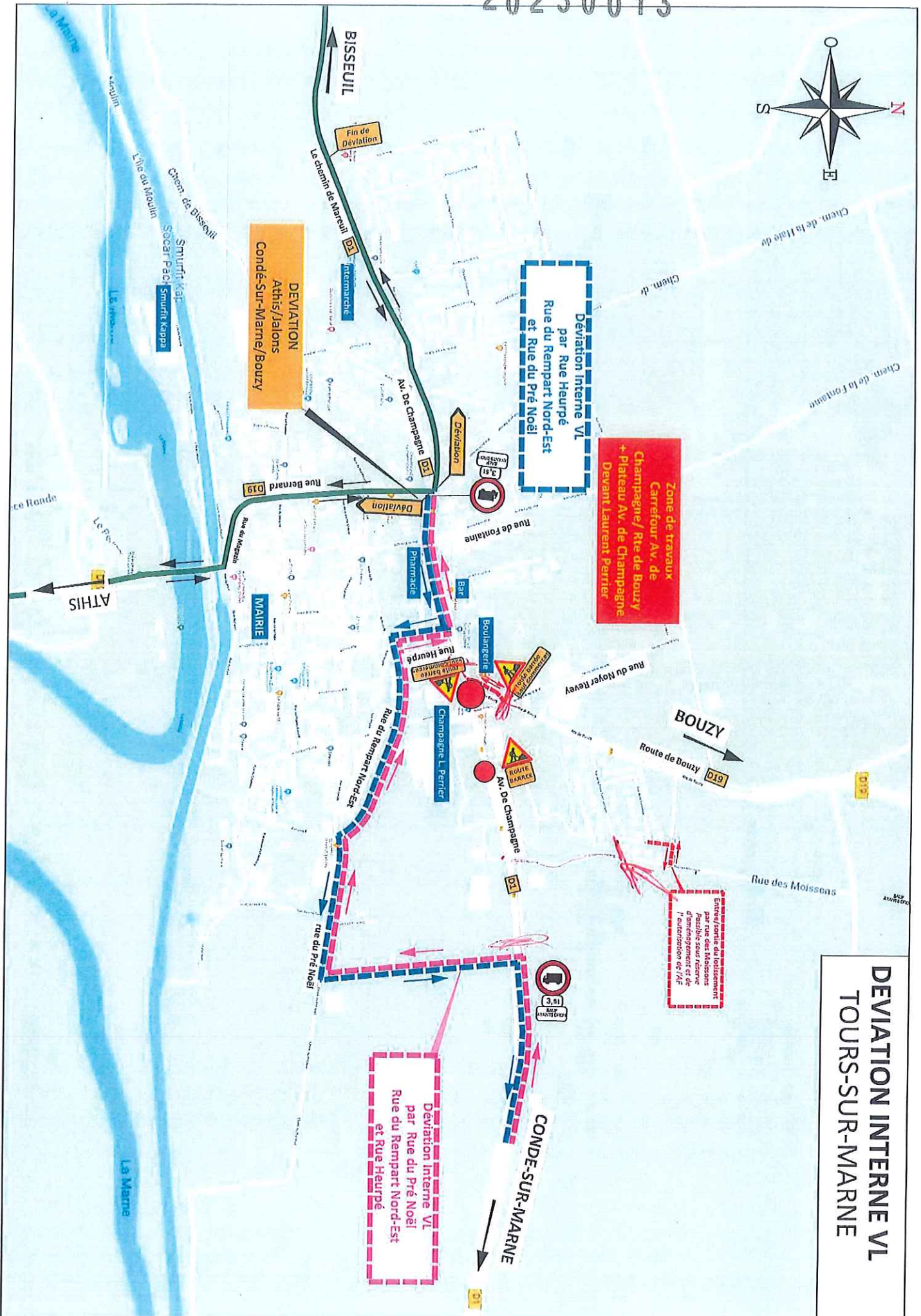
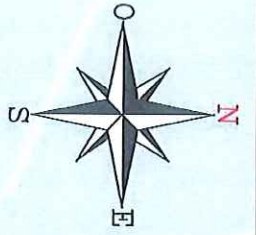
**ARTICLE 8** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'AY
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers de TOURS sur MARNE
- La CIP
- L'Entreprise SMTP
- Monsieur le Maire de BOUZY
- Monsieur le Maire de CONDE sur MARNE
- Monsieur le Maire d'AY/CHAMPAGNE
- Archives

Fait à TOURS sur MARNE, le 09 Février 2023

Le Maire,

JM GODRON



**DEVIATION**  
Athès/Jalons  
Conde-Sur-Marne/Bouzy

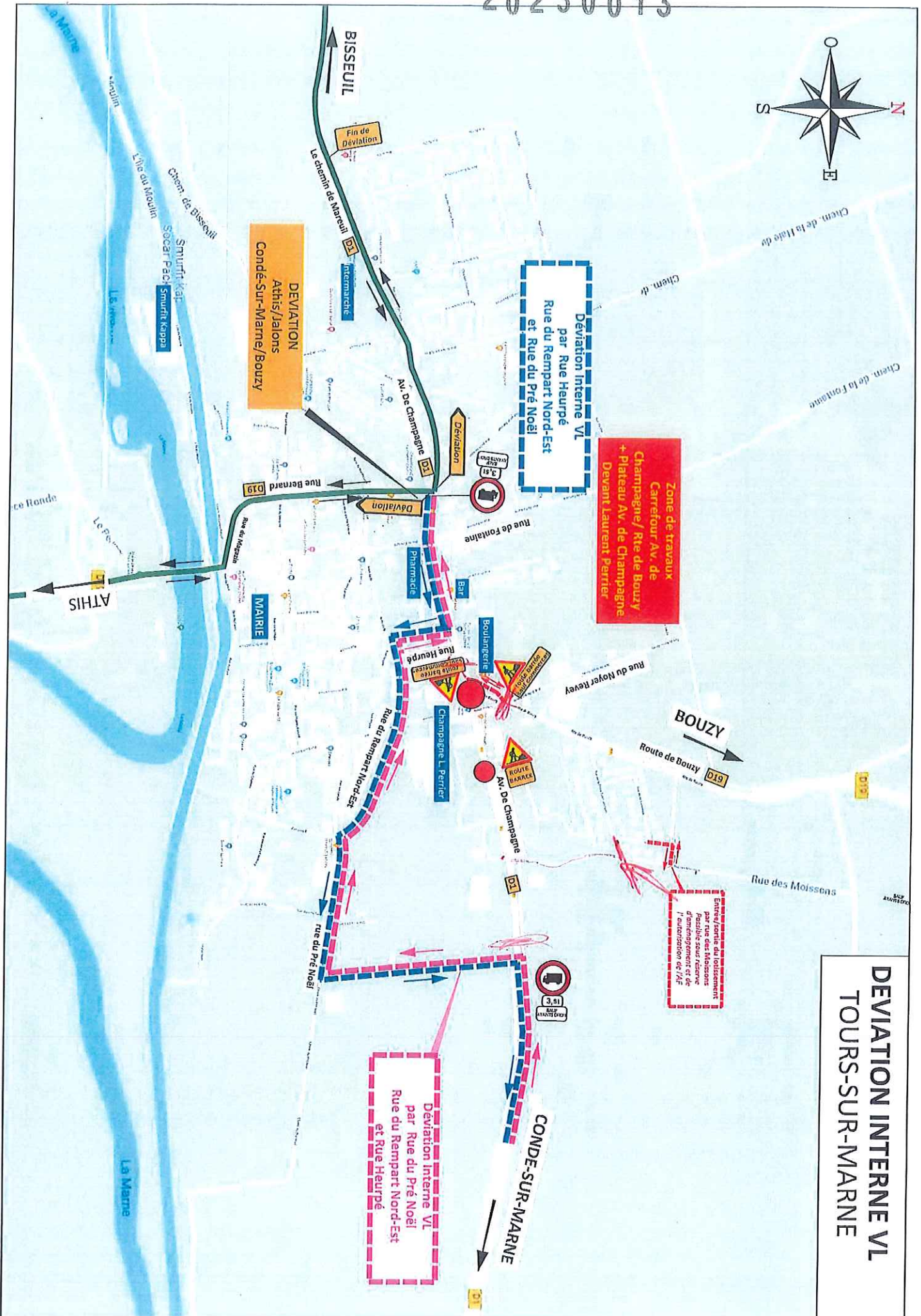
Deviation Interne VL  
par Rue Heurpé  
Rue du Rempart Nord-Est  
et Rue du Pré Noël

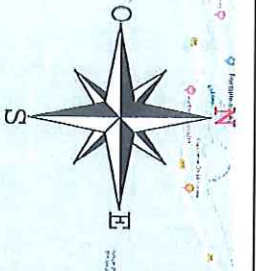
**Zone de travaux**  
Carrefour Av. de  
Champagne/ Rte de Bouzy  
+ Plateau Av. de Champagne  
Devant Laurent Perrier

Deviation Interne VL  
par Rue du Pré Noël  
Rue du Rempart Nord-Est  
et Rue Heurpé

**DEVIATION INTERNE VL**  
**TOURS-SUR-MARNE**

En raison de la présence de travaux par rue des Jalons, il est demandé de privilégier l'usage de l'axe principal de la rue.





**Zone de TRAVAUX**  
Camefour Av. de  
Champagne / Route de Bouzy  
- Plateau Av. de Champagne  
devant Laurent Perrier

Déviaton  
Tours-Sur-Marne centre  
par D19  
direction Athis

Déviaton  
Tours-Sur-Marne centre  
par D34  
direction Conde-Sur-Marne

Déviaton  
Tours-Sur-Marne centre  
par D37  
direction Jalons

**DEVIATION  
DE TOURS-SUR MARNE  
TRAVAUX ROUTE DE BOUZY / AVENUE  
DE CHAMPAGNE**

